



Féchy, le 7 août 2018

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 18 septembre 2018

**Préavis municipal n°6/2018
Relatif au crédit de réalisation de la rénovation de l'Ancien Collège**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2017, le préavis relatif au crédit d'étude en vue de la rénovation de l'Ancien Collège a été accepté à une large majorité.

Ce crédit d'étude a permis au bureau d'architecte Philippe Le Roy, en collaboration avec les ingénieurs spécialisés, de mener à bien les études du projet définitif permettant la réalisation du devis général détaillé des travaux, selon la procédure du « gré à gré comparatif ». Ce devis général a été établi sur la base de soumissions rentrées.

La mise à l'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition et la CAMAC, centrale cantonale des autorisations, a délivré sa synthèse positive.

Le coût de réalisation de la rénovation se détaille comme suit :

Gros œuvre :	CHF	1'438'000.—
Travaux techniques :	CHF	495'000.—
Second œuvre :	CHF	877'000.—
Honoraires de l'architecte :	CHF	416'000.—
Aménagements extérieurs :	CHF	450'000.—
Frais secondaires (taxes, assurances, etc.) :	CHF	164'000.—
Equipements divers pour foyer et buanderie :	CHF	45'000.—
Honoraires de l'assistant au maître d'ouvrage :	CHF	100'000.—
Total TTC :	CHF	3'985'000.—
Divers et imprévus :	CHF	415'000.—
Total du crédit de réalisation :	CHF	4'400'000.—
		=====

Il est à noter que le SIPAL (Service du Patrimoine) a demandé à ce que des sondages archéologiques soient réalisés ; ces sondages seront effectués la semaine du 27 au 31 août 2018. Selon les devis reçus, le coût de ces sondages sera d'environ vingt mille francs.

A l'heure de la rédaction du préavis les noms des adjudicataires ne sont pas encore connus. La Municipalité entreprend les démarches en vue de la réalisation des contrats avec ces derniers.

Plan de Financement :

Coût du projet :	CHF	4'400'000.—
Emprunt :	CHF	2'500'000.—
Trésorerie courante :	CHF	1'900'000.—

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis n° 6/2018 du 7 août 2018;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée d'étudier ce préavis ;
- ouï le rapport de la commission de l'ancien collège chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter le préavis no° 6/2018 du 7 août 2018 ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 4'400'000.- destiné à la rénovation de l'Ancien Collège ;
3. de financer ce crédit par un nouvel emprunt de CHF 2'500'000.— et par la trésorerie courante pour un montant de CHF 1'900'000.— ;
4. d'amortir le montant de CHF 4'400'000.-- sur une durée de 30 ans, par le compte de fonctionnement n° 353.3303.00

Adopté en séance de Municipalité le 7 août 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire


Andreas Meyer


Katyla Labhard

